

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **39 (1947)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

39<sup>me</sup> année

Octobre 1947

N° 10

## Vers un ordre économique mondial

En août 1941, alors que le monstre totalitaire menaçait encore dangereusement la civilisation, l'inoubliable président Roosevelt et le premier ministre Churchill, représentant leur pays respectif, se rencontraient en mer et lançaient à l'humanité angoissée le message d'espérance connu sous le nom de Charte de l'Atlantique. Tous les belligérants alliés contresignèrent cette charte, ainsi que la plupart des pays groupés aujourd'hui dans les Nations unies.

« Tout en tenant compte de leurs obligations existantes, disait l'article 4 de ce document historique, les pays signataires de la charte s'efforceront de favoriser la jouissance par tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, *de l'accès sur un pied d'égalité au commerce et aux matières premières du monde* dont ils ont besoin pour leur prospérité économique. » Et l'article 5 ajoutait : « Ils désirent amener la collaboration la plus entière entre les nations dans le domaine économique, en vue d'assurer pour tous des conditions de travail améliorées, de progrès économique et de sécurité sociale. »

On sait ce qu'il est advenu de ces louables intentions. Cependant, les efforts tenaces des hommes de bonne volonté se sont poursuivis. C'est ainsi qu'au cours de sa première session, le Conseil économique et social des Nations unies résolut de convoquer une conférence mondiale du commerce et de l'emploi, « *en vue de favoriser le développement de la production, des échanges et de la consommation des marchandises* ». Une commission préparatoire chargée d'élaborer un projet d'ordre du jour et un projet de convention fut créée.

La première session de cette commission préparatoire s'est tenue à Londres, du 15 octobre au 26 novembre 1946. Un projet de charte de la future organisation du commerce et de l'emploi fut élaboré. Ce projet a été revu par un comité de rédaction qui s'est réuni à New-York du 20 janvier au 25 février 1947.